

Conseil de Paris
Séance des 5, 6 et 7 juillet 2010

Voeu présenté par Daniel Vaillant et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pratique du football par des mineurs étrangers

Depuis le mois d'octobre 2009, la Fédération française de football (FFF) a décidé, au motif d'un dispositif réglementaire de la FIFA visant à mettre fin au trafic des mineurs, de conditionner l'attribution d'une première licence de football à des jeunes de nationalité étrangère à une attestation de présence en France lors des 5 années précédentes.

Le Maire de Paris, sur vœu du groupe communiste adopté au Conseil de Paris de février 2010, a demandé à la Fédération française de football de revenir sur sa décision afin de mettre fin à la situation abusive et discriminatoire qui en découle.

Le Maire du 18^{ème} arrondissement a, de son côté, écrit à Rama YADE, Secrétaire d'État chargée des sports.

La Ligue de Paris Ile de France a pris la décision le 22 mars 2010 de délivrer les licences aux jeunes de nationalité étrangère de 7 à 13 ans dans les mêmes conditions que pour les jeunes de nationalité française. Il convient de saluer l'initiative de la Ligue mais celle-ci reste précaire, n'ayant pas reçu l'approbation de la FFF, et insatisfaisante, laissant les jeunes de moins de 7 ans et de plus de 13 ans dans une situation discriminatoire inacceptable.

En outre, cette décision de la Ligue de Paris Ile de France ne règle pas le problème sur le fond, qui risque de se renouveler lors de la délivrance des licences pour la prochaine saison sportive. Le Conseil du 18^e sera donc très attentif à la situation à la rentrée prochaine et veillera à ce que tous les enfants du 18^e et d'ailleurs obtiennent leur licence de Football sans difficulté.

Considérant que la décision de la FFF est discriminatoire et contraire au droit français, et notamment au préambule de la constitution qui interdit « toute discrimination fondée sur la nationalité » et garantit « à tous, notamment à l'enfant (...) la protection, la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs »,

Considérant que la Ligue d'Ile de France a reconnu que l'application des directives de la FIFA et de la FFF prive des centaines de jeunes franciliens de la pratique de football,

Considérant que le Ministère des Sports est l'autorité de tutelle de la FFF,

Sur proposition de Daniel Vaillant et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de soutenir l'intervention de Daniel Vaillant auprès de la Ministre des Sports dans le but de contraindre la FFF à renoncer à cette réglementation illégale et de mettre en œuvre, en lien avec les institutions européennes, les associations de défense des Droits de l'Homme et les fédérations sportives, un plan d'actions visant à lutter de manière efficace et pertinente contre le trafic des mineurs dans le sport.